



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

VEILLE DEFENSE DE LA DEFENSE

L'ARRESTATION LE 27 NOVEMBRE 2017 DE MAÎTRE STEVE BAGNE BOTONGO À BRAZZAVILLE

Le 27 Novembre 2017 Maître Steve BAGNE BOTONGO a été arrêté par des agents de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) en son cabinet de Brazzaville. Ces agents, après s'être fait passer pour des clients afin de pénétrer dans le cabinet, ont interpellé avec force Maître Steve BAGNE BOTONGO afin de le placer en détention dans leurs locaux.

Cette interpellation se fait au mépris du principe d'inviolabilité du cabinet d'avocats et hors la présence de Monsieur le Bâtonnier du barreau de Brazzaville et de Monsieur le Procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, présences pourtant prescrites par des textes spéciaux.

Les forces de l'ordre ont depuis lors fait valoir que cette arrestation faisait suite à la diffusion, par Maître Steve BAGNE BOTONGO, "d'informations relatives à la sécurité" sans plus de précisions.

La brutalité et la déloyauté de son interpellation tout comme les conditions de son placement et de son maintien en détention constituent une entrave intolérable à l'exercice de sa mission d'avocat et porte gravement atteinte à l'exercice des droits de la défense.

Par ailleurs, le 02 décembre 2017 s'est tenu une assemblée générale des avocats du barreau de Pointe-Noire, dont l'ordre du jour était relatif à la situation de leur confrère. Celle-ci a été brutalement interrompue par des forces de police "lourdement armées et cagoulées".

Ces faits portent une atteinte d'une particulière gravité à la libre administration des avocats et au principe international de liberté de réunion.

De telles atteintes à l'individu comme à la profession d'avocat ne sont évidemment pas compatibles avec les piliers d'une société démocratique.

En conséquence, par communiqués en date des 30 Novembre et 02 Décembre les barreaux de Brazzaville et de Pointe-Noire ont respectivement décidé de se mettre en grève indéfiniment, jusqu'à la libération de Maître Steve BAGNE BOTONGO.

Madame le bâtonnier de Pointe-Noire, Maître MOUYECKET, a également dénoncé un "sentiment d'insécurité" et "un climat général détérioré" depuis l'arrestation de Maître Steve BAGNE BOTONGO, elle affirme enfin que "les avocats ne peuvent plus travailler dans ses conditions".

Le 5 décembre 2017, l'ancien Président et le Secrétaire général de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB), les Bâtonnier Jackson Ngnie KAMGA du Cameroun et Bernard VATIER de Paris, ont publié une lettre ouverte appelant à la remise en liberté immédiate de l'avocat Steve BAGNE BOTONGO.

Cette lettre ouverte a été ratifiée et confirmée par une résolution adoptée lors du 32e congrès de la CIB à Port-au-Prince en présence de quelques mille avocats venus des quatre coins de la francophonie (résolution annexée ci-après)



Les grèves ont été levées le lundi 18 décembre dans le but de préparer la défense de Maître Steve BAGNE BOTONGO. Dans la même journée il a été présenté pour la première fois, après 3 semaines de détention, à un juge d'instruction qui l'a mis en examen pour atteinte à la sûreté intérieure et propagation de fausses nouvelles.

Le juge d'instruction a également prononcé son maintien en détention provisoire ce que critique son avocat Maître DJOLANI. En effet celui-ci rappelle que l'arrestation était illégale, qu'il aurait donc dû être relâché pour reprendre la procédure "à zéro et dans les limites de la loi".

Il espère toutefois que la deuxième comparution et la confrontation permettront au juge de prendre connaissance de plus d'éléments et de prendre une décision "plus objective".

Il est urgent que l'opacité entourant la situation de Maître Steve BAGNE BOTONGO se dissipe et l'on espère que sa présentation devant un juge d'instruction pour une seconde comparution le permettra.

Il est également particulièrement nécessaire que les différents barreaux de la République du Congo Brazzaville puissent retrouver la sérénité nécessaire à l'exercice de leur mission.

En toute hypothèse, la communauté des avocats francophones restera fortement mobilisée sur ce dossier.

Le Comité de publication